



CE CERCLE DE SILENCE, ORGANISÉ DANS PLUS DE 180 VILLES EN FRANCE, EXPRIME :

- Le refus des traitements inhumains et dégradants que subissent des hommes, des femmes et des enfants sur le territoire français du simple fait qu'ils n'arrivent pas à faire reconnaître leurs droits.
- Le soutien aux exilés et à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches.
- Le devoir d'informer l'opinion publique et de donner des outils de réflexion pour que chacun puisse se faire une opinion.

NOUS CONDAMNONS FERMEMENT :

- les contrôles d'identité au faciès
- les expulsions détruisant les liens familiaux
- la rétention dans des lieux d'enfermement
- le non respect des engagements de la France signataire des Conventions internationales (Droits de l'Enfant - Convention de Genève)

VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE MÊME POUR QUELQUES MINUTES.

À L'initiative de :

ACO ; ACAT ; Amnesty International Dijon, ATTAC ; CCFD-Terre Solidaire ; La Cimade - Dijon ; Club Unesco ; Église Protestante Unie de Dijon -Beaune et Côte d'Or ; LVN Observer, Partager, Agir ; LDH ; Mouvement de la Paix ; MAN Côte d'Or ; MRAP 21 Dijon, Pastorale des Migrants ; RESF21 ; Secours Catholique Bourgogne, SOS Refoulement ; UJFP Union Juive Française pour la Paix ; Personnes à titre individuel.

En Côte d'Or comme ailleurs, de nombreux étrangers vivent dans une situation de non-respect de leurs droits humains fondamentaux :

- **des enfants sont menacés** d'être arrachés à un de leurs parents quand un seul d'entre eux a un titre de séjour et que l'autre a une obligation de quitter le territoire français (OQTF)
- **des familles vivent depuis des années** en France, où souvent les parents travaillent, où les enfants sont scolarisés, où elles ont toute leur vie. Elles sont aussi victimes d'OQTF alors qu'elles pourraient parfaitement être régularisées
- **des jeunes, qui se présentent comme mineurs** devant être pris en charge par le Conseil Départemental et dont celui-ci conteste la minorité, se voient alors informés qu'ils peuvent faire un recours au juge des enfants, seul légitime à statuer, et dans le même temps se voient délivrer eux aussi une OQTF un vendredi soir en n'ayant que 48 heures pour la contester et il y a bien d'autres exemples
- **le service des étrangers de la Préfecture** est le seul service public où les usagers ne peuvent ni accéder librement, ni être accompagnés
- **le nouveau projet de loi "asile et immigration"** du gouvernement risque d'aggraver encore les choses. Si le Président de la République vient d'annoncer le retrait du projet de loi, les propositions du gouvernement seront en fait reprises dans le cadre de différents textes, "présentés dans les semaines à venir."

Les organisations signataires appellent le gouvernement à prendre en compte leurs nombreuses propositions pour la mise en place d'une politique migratoire fondée sur l'accueil, le respect des droits fondamentaux et la dignité humaine.

Elles demandent au gouvernement de ne pas faire passer des dispositions, qu'elles soient législatives ou réglementaires, qui ne feront que fragiliser et restreindre les droits des personnes exilées.

Ce dont nous avons besoin, c'est :

- **une véritable politique d'accueil, humaniste**, reconnaissant les apports des étrangers à notre société, refusant de céder à celles et à ceux qui veulent répandre la peur de l'autre, le racisme et la xénophobie ;
- **une politique de large régularisation** permettant aux étrangers de sortir de la précarité, de la crainte permanente de l'expulsion, de travailler de façon reconnue ;

Contre le racisme et la xénophobie, pour une politique d'accueil, pour une large régularisation.

Rédaction à partir du tract multi-associations du 9 mars 2023